



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE



rapport
annuel

2024

OSONS LA BONNE GOUVERNANCE

WWW.CSI.GOV.MG

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
FITIAVANA - TANINDRAZANA - FANDROSOANA
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

RAPPORT ANNUEL 2024
COMITE POUR LA SAUVEGARDE DE L'INTEGRITE

OSONS LA BONNE GOUVERNANCE

Sommaire

1

LE COMITE POUR
LA SAUVEGARDE DE
L'INTEGRITE ET SON
MANDAT

Page 6.

2

ETAT DE LA
CORRUPTION

Page 9.

3

REALISATIONS
DU CSI

Page 21.

4

RAPPORT
ADMINISTRATIF
ET FINANCIER

Page 36.

5

RECOMMANDATIONS

Page 41.

6

PERSPECTIVES
POUR 2025

Page 46.

Que Signifie...

AML	Anti-Money Laundering
ARAI	Agence de Recouvrement des Avoirs Illicites
BIANCO	Bureau Indépendant Anti-Corruption
CNOC	Comité de Coordination et d'Orientation de la LBC/FT
CNUCC	Convention des Nations-Unies contre la Corruption
CPIA	Évaluation des politiques et des institutions
CSE-PAC	Comité de Suivi et d'Évaluation des Pôles Anti-Corruption
CSI	Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité
EBO	Enquête sur le Budget Ouvert
FCCIM	Fédération des Chambres de Commerce et d'Industrie de Madagascar
FEC	Facilité Elargie de Crédit
FMI	Fonds Monétaire International
IACC	Conférence Internationale Anti-corruption
IBP	International Budget Partnership
IDA	Association internationale de développement
IGE	Inspection Générale de l'Etat
IIAG	Indice Ibrahim de la Gouvernance en Afrique
JALCC	Journée Africaine de Lutte contre la Corruption
JILCC	Journée Internationale de Lutte contre la Corruption
LBC/FT	Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme
LCC	Lutte contre la Corruption
OBI	Open Budget Index
ODD	Objectifs de Développement Durables
OEFCM	Ordre des Experts Comptables et Financiers de Madagascar
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
OJM	Ordre des Journalistes de Madagascar
ONUDC	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime

OSC	Organisations de la Société Civile
PAC	Pôles Anti-Corruption
PGE	Politique Générale de l'Etat
PILCC	Politique Interne de Lutte contre la Corruption
PMO	Plan de Mise en Œuvre
PNDE	Plan National de Décentralisation Émergente
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SAC	Système Anti-Corruption
SAMIFIN	Sampan-Draharaha Miady Amin'ny Famotsiam-Bola sy ny Asa Fampihorohorona
SCAC	Service de Coopération et d'Action Culturelle
SNI	Système National d'Intégrité
SNLCC	Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption
STAC	Structure anti-corruption
USAID	U.S. Agency for International Development
US-INL	U.S. State Department's Bureau of International Narcotics and Law Enforcement Affairs
WWF	World Wildlife Fund

Introduction

Ce rapport met en lumière les actions entreprises par le Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité (CSI) dans le cadre de son mandat.

L'année 2024 du CSI a été marquée par une réalisation majeure : le pilotage de l'élaboration de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (SNLCC) 2025-2030. Fruit d'un processus inclusif impliquant les institutions publiques et privées, la société civile et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), cette stratégie représente un outil essentiel pour lutter efficacement contre la corruption. Le Conseil des Ministres du 07 février 2024 a officialisé son engagement en créant un Comité de Pilotage dédié à la SNLCC. Des ateliers régionaux et thématiques ont été organisés, ainsi qu'une table ronde avec les PTF, afin de garantir une large participation et une appropriation collective de la stratégie.

La SNLCC 2025-2030 pose les fondations pour une lutte durable contre la corruption et s'articule autour de principes directeurs définis en collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDD).

Le rapport offre également une analyse approfondie de l'état de la corruption à Madagascar.

Cette analyse s'appuie sur une évaluation de la SNLCC 2015-2025, les signaux émis par les indicateurs internationaux reconnus tels que l'Indice Ibrahim de la Gouvernance Africaine (IIAG) et l'Évaluation de la Banque mondiale sur les Politiques et les Institutions (CPIA), ainsi que sur le rapport de la Cour des comptes.

Au-delà du pilotage de l'élaboration de la SNLCC, le CSI a poursuivi ses efforts pour appuyer les institutions de la République et les organes du Système Anti-Corruption (SAC). Le CSI a fourni des conseils et recommandations et a participé à des sessions de travail organisées par l'ONUDD, à la conférence internationale anti-corruption (IACC) 2024, et à des réflexions initiées par l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID) et le Fonds Mondial pour la Nature (WWF).

Le CSI a également joué un rôle crucial en garantissant l'indépendance opérationnelle des organes du SAC.

Cela s'est traduit par une participation active aux processus de recrutement du Directeur général du Bureau Indépendant Anti-Corruption (BIANCO), du Directeur général de l'Agence de Recouvrement des Avoirs Illicites (ARAI), ainsi que des magistrats et greffiers des Pôles Anti-Corruption (PAC).

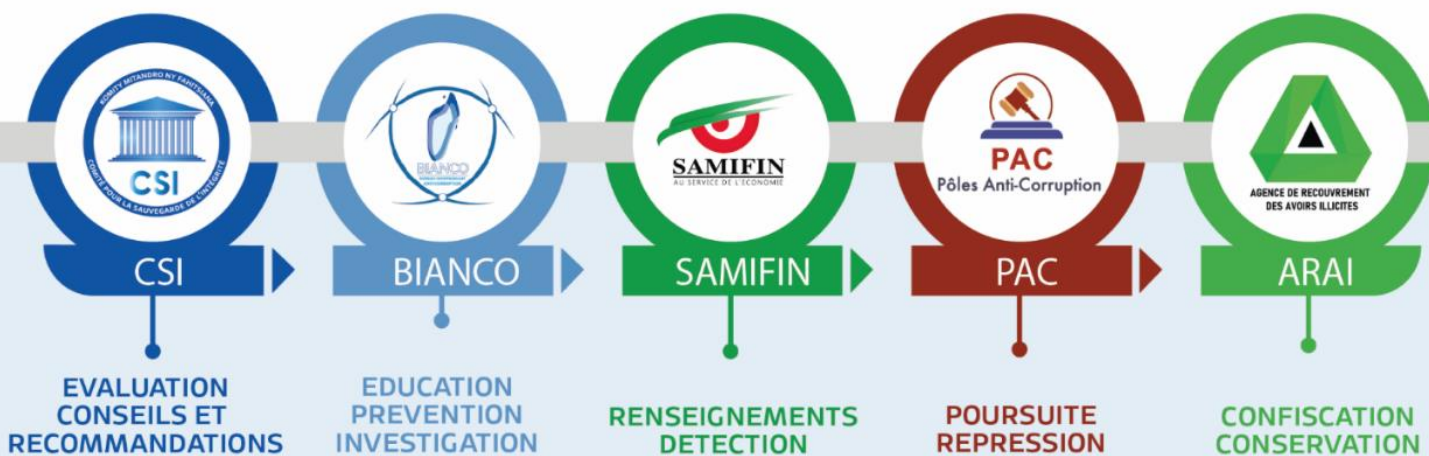
Pour l'année 2025, le CSI se concentrera sur la mise en œuvre effective de la SNLCC à travers sa vulgarisation auprès de toutes les parties prenantes et la mise en place de mécanismes de suivi-évaluation robustes. Dans sa mission de conseil et de recommandation, le CSI veillera à ce que les réformes juridiques préconisées par la nouvelle SNLCC soient entreprises. En parallèle, il continuera de fournir des conseils et un appui technique aux institutions et aux organes du SAC afin d'assurer une mise en œuvre cohérente de la stratégie. Le CSI veillera également à garantir l'indépendance opérationnelle des organes du SAC en assurant le recrutement des dirigeants et/ou des personnels pour consolider la lutte contre la corruption et promouvoir un développement durable à Madagascar.

Enfin, le CSI s'engage à poursuivre ses efforts de visibilité, notamment à travers sa stratégie de communication et la mise en place d'un nouveau siège, afin de renforcer son impact.

1

Le Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité et son mandat

Le CSI est un organe rattaché administrativement à la Présidence de la République. La loi n° 2016-020 du 22 août 2016 sur la lutte contre la corruption (Loi LCC) en son article 40 place le CSI parmi les entités du SAC en charge de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC). Il est régi par son décret de création n° 2006- 207 du 21 mars 2006 modifié et complété par les décrets n°2016-034 du 20 janvier 2016 et n° 2019-1545 du 04 août 2019.



Vision

« À l’horizon 2028, le CSI est une institution incontournable, forte et rayonnante pour faire avancer la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. »

Rappel des missions

Les missions principales du CSI sont définies par l’Article 41 de la Loi LCC et l’article 2 (nouveau) de son décret de création.



La loi LCC en son article 41 :

« Le Comité pour la sauvegarde de l’intégrité est chargé de l’évaluation du système de lutte contre la corruption. Il assure un rôle d’appui et de conseil à ces mêmes organes. Le Comité pour la sauvegarde de l’intégrité est habilité à prodiguer des conseils et à émettre des recommandations sur la lutte contre la corruption aux Institutions de la République et à tout organisme public ou privé.

Le Comité pour la Sauvegarde de l’intégrité est garant de l’indépendance opérationnelle des organes du système de lutte contre la corruption. À ce titre, il initie le recrutement des directeurs généraux du BIANCO, du SAMIFIN et de l’agence chargés du recouvrement des avoirs illicites, ainsi que du coordonnateur du pôle anti-corruption par la mise en place d’un comité de recrutement ad hoc. »

Le décret CSI en son article 2 nouveau : « Le Comité pour la Sauvegarde de l’Intégrité a pour mission de :

- Développer le Système National d’Intégrité (SNI) ;
- Assurer la coordination, le suivi et l’évaluation du Système Anti-Corruption ;
- Élaborer et mettre en œuvre la Politique Nationale de Bonne Gouvernance. »

Membres du Comité

Le CSI est composé de sept membres :

- Un président, nommé par Décret du Président de la République pris en Conseil des Ministres ;
- Le Médiateur de la République, membre de droit ;
- Un représentant de l'Ordre des Avocats ;
- Un représentant de l'Ordre des Journalistes ;
- Un représentant de l'Ordre des Experts Comptables et Financiers ;
- Un représentant de la Fédération Nationale des Chambres de Commerce, d'Industrie, d'Artisanat et d'Agriculture ; et
- Un représentant des Organisations de la Société Civile (OSC).

Le mandat des membres du comité est de trois ans, renouvelable une seule fois. Chaque membre titulaire a un suppléant à l'exception du Président et du Médiateur. La désignation se fait selon la procédure propre à chaque entité concernée.

Le comité se réunit au moins une fois par mois sur convocation de son président.



Le CSI se distingue par sa composition où cinq des sept membres sont issus d'organisations non étatiques. En 2024, les membres en fonction du CSI incluent :

- Présidente : *Mme RABENARIVO Sahondra* ;
- Médiateur de la République : *M. RATSIRAHONANA Lala* ;
- Représentant de l'Ordre des Avocats ;
 - Titulaire : *M. RAKOTONJATOVO Andrianaivo Mamisoa* ;
 - Suppléante : *Mme RABEMANANJARA Sylviane* ;
- Représentant de l'Ordre des Journalistes de Madagascar (OJM):
 - Titulaire : *M. RANAIVOSON Kolorindra Garry Fabrice* ;
 - Suppléant : *M. RASAMIZANANY Franck* ;
- Représentant de l'Ordre des Experts Comptables et Financiers de Madagascar (OECFM):
 - Titulaire : *M. RAVELOMANANA Andriamisa* ;
 - Suppléant : *M. RAZAKAMAHEFA Hajanirina* ;
- Représentant de la Fédération des Chambres de Commerce et d'Industrie de Madagascar (FCCIM):
 - Titulaire : *M. LAOU-PO Wing Wilfrid* ;
 - Suppléante : *Mme VOLASAY Elina* ;
- Représentant des Organisations de la Société Civile (OSC)
 - Titulaire : *M. ANDRIAMAZAVARIVO Tsimihpa Valéry* ;
 - Suppléante : *Mme RAHAINGO RAZAFIMBELO Marceline*.

2

Etat de la corruption

Que nous révèle les résultats de l'évaluation de la SNLCC 2015-2025 ?

L'évaluation finale de la mise en œuvre de la SNLCC a été conduite au cours de l'année 2024. Elle a été initiée par le Comité de Pilotage de l'élaboration de la SNLCC et avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Elle a porté sur les dernières années de mise en œuvre de cette stratégie entre 2020 et 2024. Son objectif principal a été de voir dans quelle mesure les objectifs fixés par la stratégie ont été atteints et d'en apprécier les résultats qui ont été obtenus. L'évaluation a ensuite permis de formuler des recommandations relatives à l'élaboration de la nouvelle SNLCC 2025-2030.

ENCADRE 1 : Les principales conclusions de l'évaluation finale de la SNLCC

Les principales conclusions de l'évaluation ont porté sur les points suivants :

- la SNLCC a permis de parachever la mise en place de cadre juridique et institutionnel de la LCC à Madagascar pour couvrir de manière holistique la prévention, la détection et la répression de la corruption ;
- la SNLCC a contribué à renforcer les capacités et à développer des compétences spécialisées en matière de prévention, de détection et d'investigation de la corruption au sein des organes du SAC de Madagascar ;
- une approche holistique et responsabilisant relative à la prévention de la corruption a été mise en œuvre dans le cadre de la SNLCC, prévoyant notamment l'élaboration de politiques sectorielles et de structures anti-corruption au niveau de tous les ministères, administrations générales, déconcentrées et décentralisées , établissements publics et sociétés à participation publique ;
- la SNLCC a favorisé la sensibilisation et mobilisation des acteurs non étatiques (société civile, médias, secteur privé etc.), qui ont joué un rôle actif dans la dénonciation et la prévention de la corruption, ainsi que dans le plaidoyer pour la promotion de l'intégrité dans le secteur public.

Les principales forces dans la mise en œuvre de la SNLCC ont été :

- la prise en compte des besoins et des priorités nationales en matière de développement, de gouvernance et de LCC entre 2015-2024 ;
- un cadre institutionnel et juridique globalement alignés aux Conventions Internationales ratifiées par Madagascar et couvrant tous les volets de la LCC (prévention, détection, investigation et répression) ;
- une implication effective des acteurs non étatiques au sein du SAC et dans les actions mises en œuvre par ses organes ;
- des capacités institutionnelles et opérationnelles des organes du SAC renforcées ;
- la mise en place d'initiatives de renforcement de l'intégrité des agents publics, de la sécurisation des concours au sein de l'administration publique.

Les principales faiblesses dans la mise en œuvre de la SLCC ont été :

- le phénomène de la corruption à Madagascar persiste à un niveau élevé et les mesures de LCC qui ont été adoptées dans le cadre de la SNLCC n'ont pas eu d'incidences significatives sur les indices internationaux mesurant la perception de la corruption et autres indicateurs nationaux, régionaux et internationaux mesurant les progrès en matière de LCC. Les scores de Madagascar ont dans l'ensemble stagné sur la période 2020-2024. Selon les données quantitatives et qualitatives existantes, la corruption empêche le pays de développer ses potentialités économiques, de protéger ses ressources naturelles, de permettre l'accès à des services sociaux de qualité, portant atteinte aux droits humains et ne favorisant pas un climat propice à la promotion des affaires et de l'investissement ;
- la SNLCC n'a pas été en mesure d'atteindre l'ensemble des objectifs stratégiques anticipés notamment en raison : i) de l'environnement complexe sur les plans politique, économique et social dans laquelle elle a été mise en œuvre, ii) une faible coordination et collaboration institutionnelle ainsi que l'absence de suivi régulier de sa mise en œuvre, iii) des ressources humaines et financières insuffisantes ;
- la SNLCC n'a pas été en mesure de démontrer des impacts positifs sur le développement économique et social du pays, en augmentant les recettes fiscales, en réduisant les coûts de transaction, en stimulant l'investissement et la compétitivité, et en améliorant l'accès et la qualité des services publics ;
- la SNLCC n'a pas permis de renforcer le niveau de confiance du public dans une répression effective de la corruption mettant fin à l'impunité qui demeure une des principales préoccupations et revendication de l'ensemble de la société malagasy. Le faible niveau de sanctions pénales et disciplinaires dans des affaires de corruption d'envergure constitue un obstacle majeur à une répression effective de la corruption. Des contraintes d'ordre juridique et opérationnel entravent la répression de la corruption. Les amendements à la loi des PAC en 2021 ont ainsi affaibli le rôle de cette juridiction notamment sur les infractions économiques, financières, environnementales et minières. L'opérationnalisation des PAC restants et le recrutement et le remplacement du personnel au sein des PAC ont connu des retards importants. La mise en accusation et l'opérationnalisation de la Haute Cour de Justice constitue un goulot d'étranglement significatif. La levée des immunités et privilèges pour les infractions de corruption et assimilées et le renforcement des compétences spécialisées auprès de la Cour de cassation demeurent des priorités importantes pour renforcer la répression de la corruption ;
- l'opérationnalisation des politiques sectorielles de LCC et la mise en place de structures dédiées au sein de tous les ministères, administrations générales, déconcentrées et décentralisées et, établissements publics et des sociétés à participation publique accuse des retards significatifs ;
- la SNLCC n'a pas mis en place des mécanismes de coordination et de collaboration entre les organes du SAC et les organes de contrôle et intégrer la LCC dans les dispositifs d'audit interne au sein des différentes administrations publiques.

Comment Madagascar est évalué par les indicateurs internationaux se rapportant à la gouvernance et la LCC ?

PUBLICATION DE LA COUNTRY POLICY AND INSTITUTIONAL ASSESSMENTS (CPIA) EN 2024

Le rapport CPIA Afrique 2023 a été publié en juin 2024 et se focalise sur les réformes structurelles qui soutiennent la croissance du secteur privé et couvre l'évaluation de 39 pays d'Afrique subsaharienne éligibles au crédit de l'IDA.¹

3,3 /6

Note de Madagascar

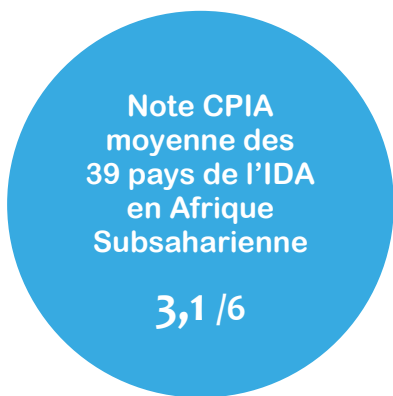
2,7 /6

Faible performance en matière de gestion et institutions du secteur public

3,7 /6

Meilleure performance en matière de gestion économique

¹ La CPIA est un outil de diagnostic développé par la Banque mondiale pour apprécier la qualité des politiques et du cadre institutionnel d'un pays, ainsi que leur contribution à soutenir une croissance durable et à réduire la pauvreté. Les notes de la CPIA aident à déterminer les allocations de l'Association internationale de développement (IDA), notamment les prêts concessionnels et dons accordés aux pays à faible revenu.

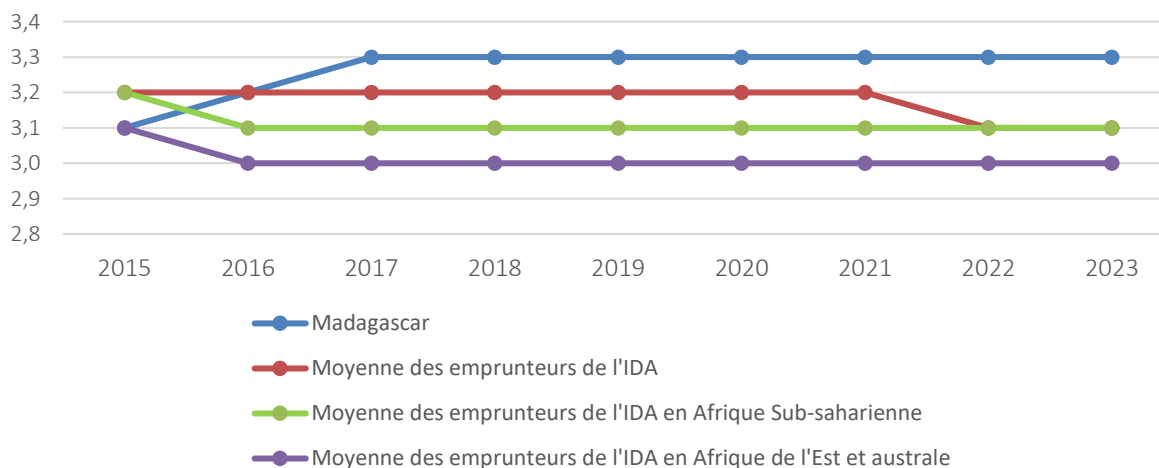


Score le plus élevé : 4.1/6 Rwanda

Score le plus faible : 1,7/6 Soudan du Sud

Madagascar maintient la note CPIA de 3.3 sur 6 légèrement au-dessus de la moyenne des pays de l'IDA en Afrique Subsaharienne de 3,1 sur 6. Entre 2015 et 2023, la note de Madagascar a légèrement progressé de 0.2 point.

Figure 1 Comparatif de l'évolution de la note globale de la CPIA



Source : CPIA, Banque Mondiale

Pour la CPIA 2023, des aspects en lien avec la LCC ont été relevés pour Madagascar dont la fragilité de la gouvernance qui exige des actions immédiates, notamment le renforcement du système juridique et judiciaire, l'application des droits de propriété et l'amélioration de la transparence et de la redevabilité dans les institutions du secteur public. En outre, la difficulté de garantir les droits de propriété foncière devient un obstacle majeur à la croissance inclusive et durable.

PUBLICATION DE L'INDICE IBRAHIM DE GOUVERNANCE EN AFRIQUE (IIAG) 2024

L'IIAG 2024 porte sur la décennie 2014-2023 et évalue les performances et les tendances de la gouvernance publique dans les 54 pays africains.²

45,3 /100

Score 2023 de Madagascar

34^e /54

Rang de Madagascar en Afrique



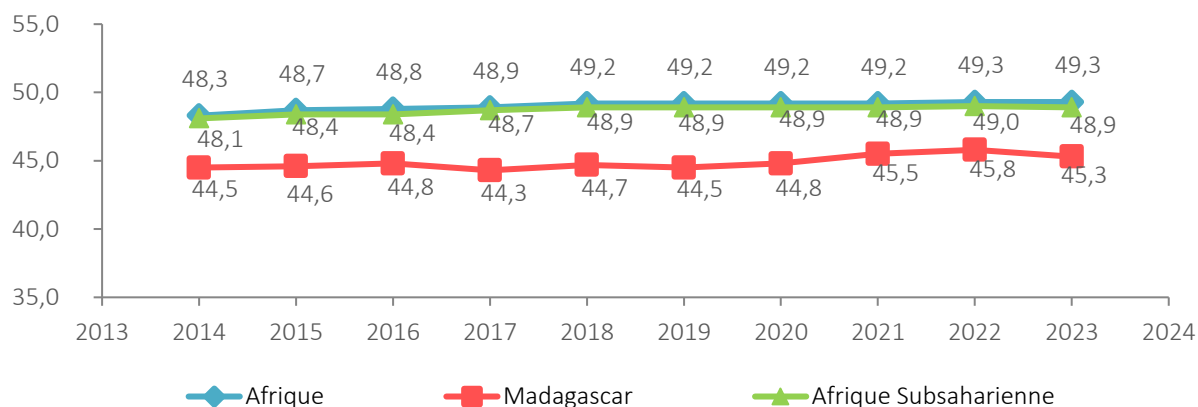
Score le plus élevé : 75.3/100 Seychelles

Score le plus faible : 19/100 Soudan du Sud

Selon l'IIAG 2024, Madagascar continue d'occuper la 34^{ème} place sur 54 pays africains évalués avec un score de 45,3 sur 100. Cela place le pays légèrement en dessous de la moyenne continentale de 49,3 sur 100. De 2014 à 2023, le score de Madagascar a eu un gain de +0.8 point. Dans l'ensemble, les notes de Madagascar s'améliorent dans les 4 catégories de l'IIAG pour cette période, à l'exception de la catégorie « participation, droits et inclusion ».

² L'IIAG est un outil de mesure et de suivi des performances en matière de gouvernance qui permet le classement de 54 pays africains sur un score de 0 à 100 (dont 100 étant la note la plus élevée) et s'alimente de diverses sources régionales et internationales. L'IIAG classe les thématiques de gouvernance en 04 catégories : 1) sécurité et Etat de droit 2) participation, droits humains et inclusion, 3) fondements des opportunités économiques et 4) développement humain. Ces catégories sont déclinées en sous-catégories, lesquelles regroupent des indicateurs et sous-indicateurs quantifiant les dimensions de la gouvernance (81 indicateurs au total).

Figure 2 Comparaison du score global de l'IAG de Madagascar avec les moyennes continentales et régionales



Source : Site web Ibrahim Index of African Governance (IIAG) - <https://iiag.online/>

Des progrès ont été constatés dans certains domaines tels que « redevabilité et transparence », « anti-corruption », « genre », « administration publique », « environnement des affaires », « infrastructure », « santé », « éducation » et « environnement durable ». Néanmoins, les domaines ci-après ont enregistré un recul pour la période considérée « sécurité et sûreté », « Etat de droit et justice », « participation », « droits humains », « inclusion et égalité », « secteur rural » et « protection sociale ».

Tableau 1 : Evolution des indicateurs dans la sous-catégorie « Anti-corruption » de 2014 à 2023

SOUS-CATÉGORIE/INDICATEURS/SOUS-INDICATEURS	2014	2023	EVOLUTION 2014-2023
Anti-Corruption	33,4	33,9	+0,5
Dispositifs anti-corruption	29,5	44,6	+15,1
Politique de lutte contre la corruption	42,9	28,6	-14,3
Organes anti-corruption	50,0	50,0	0,0
Enquête anti-corruption	25,0	50,0	+25,0
Indépendance des nominations aux organes de LCC	0,0	50,0	+50,0
Absence de corruption au sein des institutions d'Etat	34,6	24,7	-9,9
au sein du système judiciaire	22,8	22,1	-0,7
au sein du système législatif	35,4	9,8	-25,6
au sein du système exécutif	45,6	42,2	-3,4
Absence de corruption au sein du secteur public	30,3	31,3	+1,0
Procédures de passation de marchés publics	18,0	25,0	+7,0
Absence de corruption dans le secteur privé	35,3	24,7	-10,6
Perception des citoyens en matière de LCC	52,4	53,0	+0,6

Source : IIAG 2024

Par rapport à la sous-catégorie « anti-corruption », l'IAG révèle une légère amélioration du score de Madagascar entre 2014 et 2023 passant de 33,4 à 33,9 sur 100. La note moyenne continentale sur la LCC est de 39 sur 100. Cette évolution s'explique surtout par les efforts dans la mise en place des dispositifs de LCC, bien que des failles sont constatées sur le volet politique de LCC.

Concernant l'état de la corruption dans les institutions de l'Etat, l'IAG révèle un recul entre 2014 et 2023 (-9,9) due à une forte corruption dans le système législatif (-25,6). L'IAG constate aussi une détérioration dans le secteur privé (-10,6).

PUBLICATION DE L'OPEN BUDGET SURVEY (ENQUETE SUR LE BUDGET OUVERT - EBO) 2023 EN 2024

L'EBO est un outil de mesure développé par l'International Budget Partnership (IBP) pour évaluer la qualité du système de redevabilité budgétaire d'un pays par rapport aux bonnes pratiques généralement acceptées. L'EBO établit des notes distinctes pour ses 03 composantes : 1) la transparence budgétaire, 2) la participation du public au processus budgétaire, et 3) le contrôle budgétaire.³

39 /100

**Score de Madagascar :
Transparence budgétaire
(OBI)**

76^e /125 pays

**Rang de Madagascar en
matière de transparence
budgétaire**

9 /100

**Score de Madagascar
Participation du public**

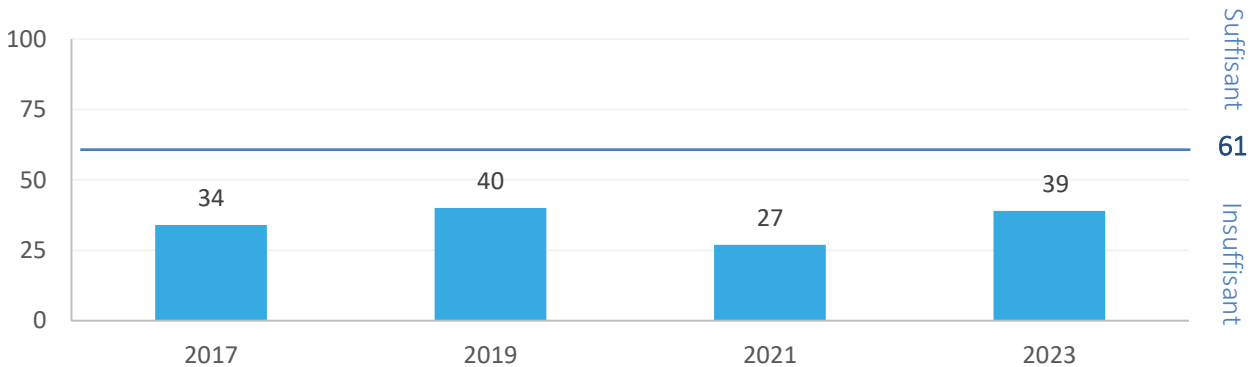
31 /100

**Score de Madagascar :
Contrôle budgétaire**

³ L'EBO note sur la base d'une échelle de 0 à 100 (0 étant le score le plus faible et 100 étant le score le plus élevé).

La note de Madagascar 2023 pour le volet transparence budgétaire s’est améliorée par rapport à 2021 passant de 27/100 à 39/100, s’expliquant par les efforts déployés pour rendre disponible au public les documents budgétaires, entre autres le rapport en cours d’année et revue en milieu d’année. Par ailleurs, la note demeure encore insuffisante puisque Madagascar ne remplit pas encore toutes les exigences de la méthodologie de l’IBP qui préconise également la publication de rapport en fin d’année et de rapport d’audit. En outre, le degré d’exhaustivité du contenu des principaux documents budgétaires peut encore faire l’objet d’améliorations.

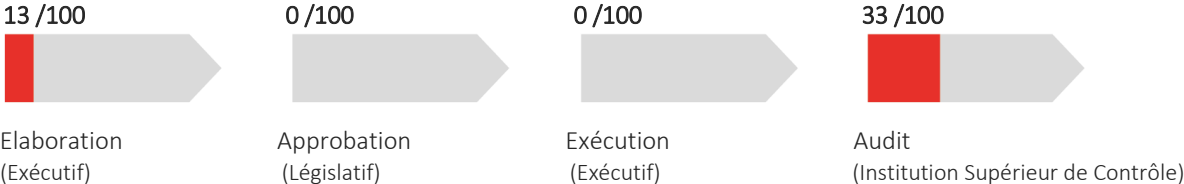
Figure 3 Evolution du score de Madagascar sur la transparence budgétaire dans le temps



Source: EBO-IBP

Pour la composante participation, le rapport met en exergue le fait que le processus budgétaire à Madagascar n’offre pas suffisamment d’opportunité de participation du public, surtout pour les phases d’approbation et d’exécution du budget.

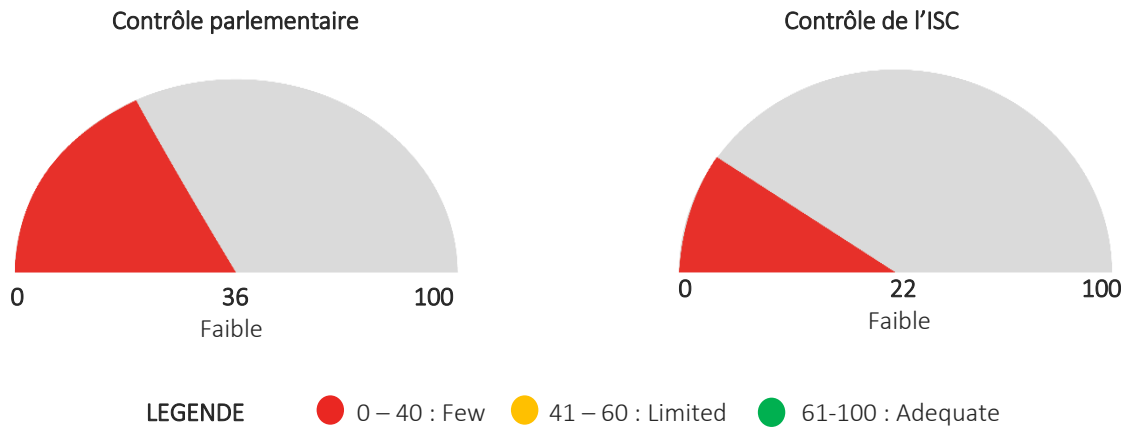
Figure 4 : Etendue des opportunités de participation du public au processus budgétaire



LEGENDE ● 0 – 40 : Few ● 41 – 60 : Limited ● 61-100 : Adequate

Source : EBO-IBP

Figure 5 : Niveau de contrôle parlementaire et de l'Institution supérieure de contrôle (ISC) des finances publiques



Source : EBO -IBP

En matière de contrôle budgétaire, le pouvoir législatif et l'institution supérieure de contrôle des finances publiques exercent un contrôle faible sur le processus budgétaire.

PUBLICATION DU BASEL ANTI-MONEY LAUNDERING INDEX (INDICE DE BALE SUR LA LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT D'ARGENT) 2024

Le Basel AML index, conçu par le Basel Institute on Governance, est le premier classement annuel indépendant qui évalue le risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (BC/FT) dans le monde.⁴

6,76 /10

Score 2024 de Madagascar

* Risque élevé

20^e /164

Rang de Madagascar

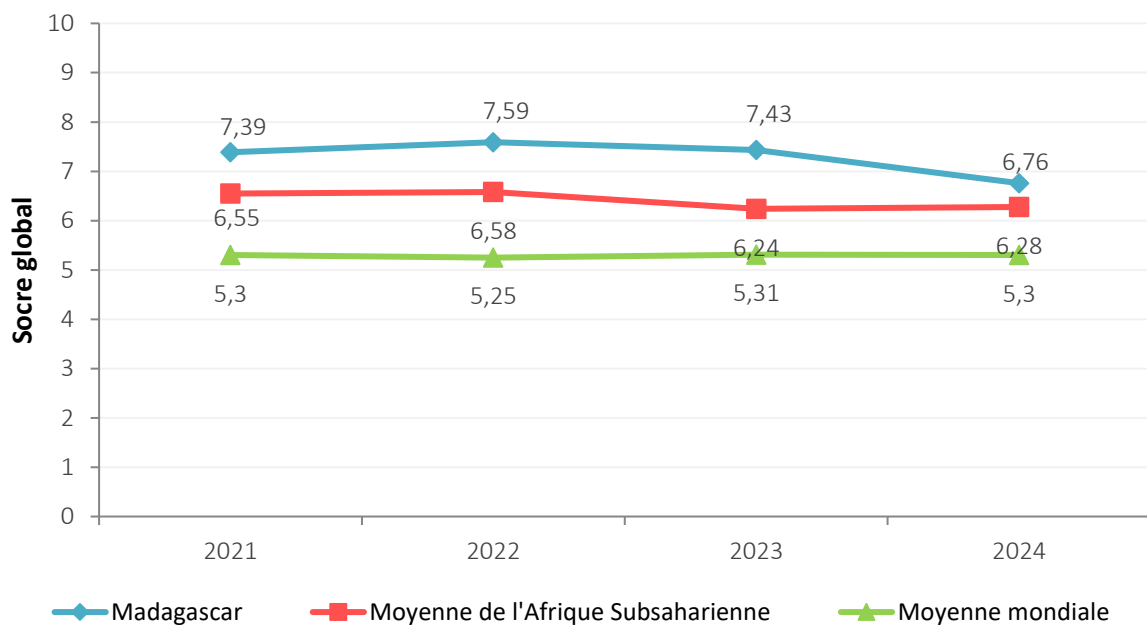
⁴ L'indice note sur l'échelle de 0 à 10 (0 étant le score attribué à un pays à niveau de risque faible en BC/FT et 10 le score attribué au pays à niveau de risque élevé). L'indice est calculé à partir de 18 indicateurs qui sont regroupés autour de 5 domaines : i) la qualité du cadre de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, ii) la corruption et pots-de vin, iii) la transparence et les normes financières, iv) la transparence et la responsabilité publique et v) les risques juridiques et politiques

Score moyen au niveau mondial
5,31/100

Score le plus élevé : 8,17/10 Myanmar (risque élevé)
Score le plus faible : 2.96/10 San Marino (risque faible)

Le score de 2024 de Madagascar connaît une légère amélioration passant de 7.43/10 à 6,76/10, traduisant une baisse du niveau de risque en matière de BC/FT et une amélioration du cadre de LBC/FT. Madagascar occupe la 20^{ème} place sur 164 pays en 2024 contre 11^{ème} sur les 152 pays évalués en 2023. A noter que le pays ayant le niveau de risque le plus élevé occupe la première place. Madagascar figure encore ainsi parmi les pays à risques et doit rendre effective ses réformes.

Figure 6 : Evolution du score global entre 2021 et 2024



Source : Basel Institute On Governance, 2024

ANALYSE DU RAPPORT PUBLIC DE LA COUR DES COMPTES

L'article 93 de la Constitution confie à la Cour des Comptes la responsabilité de contribuer à l'information des citoyens par ses rapports publics.

Le rapport public 2024 fait ressortir les principales observations et recommandations des juridictions financières sur la gestion des finances publiques relevant de leur domaine de contrôle respectif.

Dans son rapport, la Cour des comptes a procédé à des travaux d'audit, de contrôle et d'assistance technique en plus de ses activités juridictionnelles : audit pour l'intérêt du citoyen (filière riz, filière bovidés, filière pêche, lutte contre l'insécurité alimentaire, électricité-JIRAMA, lutte contre la violence basée sur le genre, bourses universitaires, santé), contrôle des services publics locaux (contrôle budgétaire, contrôle de gestion, comptabilité matière, audit du système de recouvrement ...) et autres activités (financement PRODIGY, COMESA).

ENCADRE 2 : Recommandations pour l'élargissement des actions menées par les juridictions financières

Les travaux menés par la Cour des comptes et les tribunaux financiers revêtent une importance capitale pour la lutte contre la corruption et la bonne gouvernance des affaires publiques notamment pour la promotion de la transparence et de la redevabilité. Néanmoins, il est constaté une faible étendue de l'analyse des services publics malgré l'importance et la qualité des données recueillies. En outre, certaines recommandations demeurent sans suite comme le cas de l'audit de la JIRAMA renforçant ainsi les constats de l'EBO sur la faiblesse du contrôle budgétaire et permettant ainsi aux mauvaises pratiques de perdurer.

Il est recommandé d'allouer les ressources nécessaires aux juridictions financières pour étendre leurs activités et aux autorités compétentes de mettre en œuvre de manière effective les recommandations émises par la Cour.

3

Réalisations du CSI

Le pilotage de l'élaboration de la SNLCC 2025-2030

La Stratégie précédente arrivant à son terme en 2025, l'élaboration d'une nouvelle SNLCC pour la période 2025-2030 a été lancée sur initiative gouvernementale, à travers une communication en Conseil des Ministres le 7 février 2024. Un Comité de pilotage pour l'élaboration de la SNLCC 2025-2030 a été institué par l'arrêté 920-2024 du 1er mars 2024.



Membre du comité de pilotage de l'élaboration de la SNLCC

ENCADRE 3 : Composition du Comité de pilotage de l'élaboration

Selon l'article 5 de l'arrêté n° 920-2024 du 1er mars 2024, le Comité de pilotage d'élaboration de la SNLCC est composé par : Le Président du Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité (CSI), en tant que Président ; Un représentant du Président de la République ; Un représentant du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ; Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, ou son représentant ; Le Ministre chargé de l' Economie et des Finances, ou son représentant Le Directeur Général du Bureau Indépendant Anti-Corruption (BIANCO) ; Le Directeur Général de SAMIFIN (Service de Renseignements Financiers) ; Le Coordonnateur National des Pôles Anti-Corruption (PAC) ; Le Directeur Général de l'Agence de Recouvrement des Avoirs Illicites (ARAI).

Rappelons que selon l'article 5 de l'arrêté n° 920-2024 du 1er mars 2024, le Secrétariat permanent du CSI assure le secrétariat Comité de pilotage de l'élaboration de la SNLCC. Il veille ainsi au bon déroulement du processus d'élaboration.

LES PHASES D'ELABORATION

Le Comité de Pilotage pour l'élaboration de la nouvelle SNLCC a approuvé, lors de sa première réunion en date du 21 mars 2024, les trois phases complémentaires et itératives de la démarche :



L'élaboration de la SNLCC répond aux priorités de développement du pays. Elle s'inscrit principalement dans le troisième pilier de la Politique Générale de l'Etat (PGE) : « la Gouvernance et la LCC » et soutient les deux autres piliers (le Capital humain et l'Industrialisation et transformation économique).

Pour que la démarche soit rigoureuse et inclusive, le Comité de Pilotage s'est appuyé sur les orientations du guide d'élaboration des stratégies de l'ONUDDC et de la déclaration de Kuala-Lumpur.

Appui au processus d'évaluation de la SNLCC

L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des stratégies doivent être guidés par des diagnostics fiables, par les besoins des secteurs vulnérables et à risque, par des données factuelles concernant les secteurs. Ainsi il a été dressé un état des lieux et établi une analyse diagnostique de la corruption ainsi que de l'efficacité, de l'efficience, de la pertinence et de la durabilité/viabilité de SNLCC à Madagascar.

Le processus d'évaluation de la SNLCC 2015-2020 et d'élaboration de la nouvelle stratégie a été soutenu par une équipe d'experts nationaux et internationaux avec l'appui du PNUD.

Le CSI a appuyé le processus d'évaluation en établissant une taskforce pour soutenir techniquement et du point de vue logistique tous les travaux menés par l'équipe d'experts. A ce titre, il a établi un diagnostic préliminaire sur l'état de la corruption pour donner un premier aperçu des données disponibles sur la mise en œuvre de la SNLCC. Ce dernier a servi de base à la conduite d'une analyse approfondie au cours de l'évaluation proprement dite.

ENCADRE 4 : Tenue d'une table ronde

Cette première phase a été clôturée par la tenue d'une rencontre, sous forme de table ronde, avec les Ambassadeurs et les partenaires traditionnels de Madagascar le 31 mai 2024 au Carlton Anosy. Cette table ronde a été une occasion pour le Comité de présenter le processus d'évaluation et d'élaboration de la prochaine SNLCC et de recueillir leurs préoccupations, attentes ainsi que leurs recommandations pour l'effectivité des mesures prises.

Le CSI a organisé et animé la table ronde en collaboration avec les autres entités composant le Comité de Pilotage.



Table ronde avec les ambassadeurs et les PTF

A la suite de la phase de diagnostic et d'évaluation de la SNLCC précédente, menée par des consultants indépendants, une série de consultations a été organisée afin d'assurer une approche transparente et inclusive, rassemblant environ 538 participants au niveau national représentant les autorités publiques, les services territoriaux déconcentrés, les collectivités territoriales décentralisées, les autorités morales et traditionnelles, la société civile, les médias, le secteur privé et les universités.

Les consultations dans les 6 chefs-lieux de province de Madagascar ont permis de garantir l'inclusivité de la démarche et permettent à la stratégie d'être adaptée aux besoins réels, basés sur des informations sur terrain venant des différents praticiens sectoriels et des citoyens. Elles se sont déroulées au cours du mois d'août et de septembre :

20 et 21 août 2024	27 et 28 août 2024	29 et 30 août 2024	03 et 04 septembre 2024	03 et 04 septembre 2024	12 et 13 septembre 2024
Mahajanga	Toamasina	Fianarantsoa	Antsiranana	Toliary	Antananarivo

Des consultations thématiques, consistant à cibler plusieurs parties prenantes issues de différents secteurs y compris la société civile œuvrant dans la LCC ainsi que le secteur privé ont été également organisées. Ces consultations ont porté sur des thématiques émergentes qui nécessitent d'être prioritaires dans la SNLCC. Elles ont pris la forme de réunion de travail ou d'atelier et ont été tenues à Antananarivo au cours du mois d'octobre :

09 octobre 2024	Lutte contre la corruption et défense des droits humains
09 octobre 2024	Renforcer la prévention de la corruption dans les Ministères/PILCC
10 octobre 2024	Lutte contre la corruption et genre
11 octobre 2024	Lutte contre la corruption et atteinte des ODD
11 octobre 2024	Lutte contre la corruption et secteur privé
14 & 15 octobre 2024	Lever les obstacles à une répression effective de la lutte contre la corruption
14 & 15 octobre 2024	Transparence, Digitalisation et Exploitation des données
17 octobre 2024	Gouvernance foncière
18 octobre 2024	Décentralisation, gouvernance locale
17 & 18 octobre 2024	Lutte contre la corruption et ressources naturelles
18 octobre 2024	Promouvoir l'intégrité des agents publics
22 octobre 2024	Lutte contre la corruption, jeunesse et sports

Le CSI a contribué à mobiliser les parties prenantes autour de la réalisation des consultations.

A ce titre, le CSI a été représenté dans toutes les concertations régionales, au même titre que les points focaux représentant les membres du Comité de Pilotage, pour veiller à la réalisation et la bonne conduite des activités sur terrain en collaboration avec l'équipe d'experts.

Pour les consultations thématiques, le CSI a participé directement à la préparation et à l'organisation de toutes les activités en collaboration avec les points focaux représentant les membres du Comité de Pilotage et les ministères concernés.

La tenue de certains ateliers thématiques a bénéficié de l'appui de partenaires techniques et financiers tels que l'OIF, l'ONU/DC/US-INL et l'USAID/WWF. A l'issue des consultations thématiques, des recommandations ont été formulées par les parties prenantes pour être considérées dans la nouvelle SNLCC.

3

Appui au processus de finalisation et de validation de la SNLCC 2025-2030

La dernière étape de l'élaboration se rapporte à la rédaction du document de stratégie, sa restitution, sa validation et sa présentation en Conseil des Ministres.

L'atelier de validation de la nouvelle SNLCC s'est tenu le Jeudi 28 novembre 2024 à 8h30 au CCI Ivato. Cet événement a été une occasion pour le Comité de Pilotage de procéder à la restitution des visions, des objectifs stratégiques, des effets/résultats attendus ainsi que des produits et des actions stratégiques relatifs à la nouvelle SNLCC 2025-2030.

L'atelier en question sera suivi de la rédaction finale du document de stratégie ainsi que du plan de mise en œuvre et du plan de suivi-évaluation y afférents.

Le CSI, au même titre que les points focaux représentant les membres du Comité de Pilotage, a fourni un appui technique à la réalisation de l'atelier qui a été animé par l'équipe de consultants.

80%

des activités du PTA 2024
ont été consacrées au processus
d'élaboration de la SNLCC.

ENCADRE 5 : Aperçu de la structure globale de la SNLCC



VISION

“ En 2030, Madagascar est une île d'intégrité où les réseaux de corruption et l'impunité ne freinent plus le développement durable ”

STRUCTURE GLOBALE

La SNLCC s'articule autour de :

3

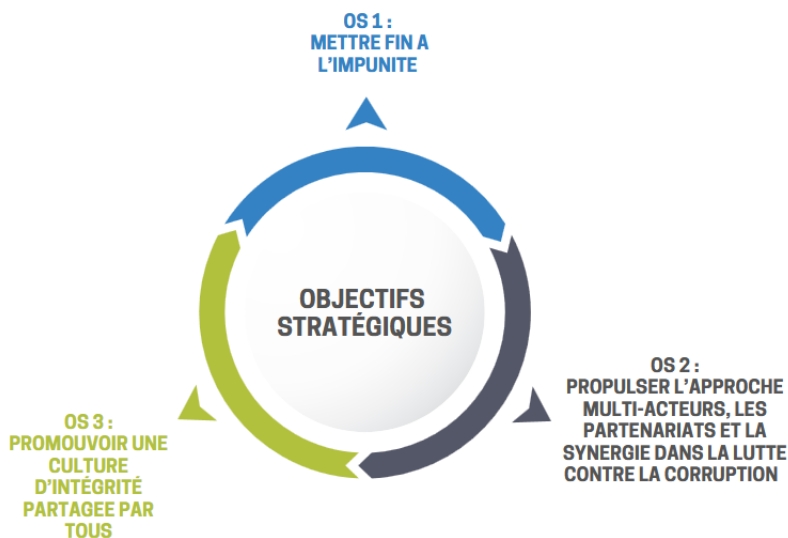
Objectifs
Stratégiques/
grands
changements

9

Effets/résultats
attendus

26

Sous-effets et
des actions
stratégiques
pour atteindre
chaque effet



Ateliers régionaux



Mahajanga



Fianarantsoa



Toamasina



Toliara



Antsiranana



Antananarivo

Ateliers thématiques



Transparence, Digitalisation et Exploitation des données



Lutte contre la corruption et ressources naturelles



Lever les obstacles à une répression effective de la lutte contre la corruption



Lutte contre la corruption et atteinte des ODD



Lutte contre la corruption et genre

Validation nationale



Validation nationale

Réalisations relatives à la mission de garantie d'indépendance opérationnelle des organes du SAC

Le CSI est chargé de garantir l'indépendance opérationnelle des organes du système de LCC. De ce fait, il est en charge du recrutement des dirigeants des organes du SAC.

RECRUTEMENT DU DG DU BIANCO :

Le mandat du DG du BIANCO Laza ANDRIANIRINA s'est achevé au mois d'août 2024. Dans le cadre de sa mission, le CSI a mis en place un comité ad hoc qui s'est chargé du processus de recrutement notamment : appel à candidature, sélection des dossiers ayant rempli les conditions, entretien des candidats, sélection des 3 noms à proposer au Président de la République de Madagascar.

Le nouveau DG du BIANCO, Gaby Nestor RAZAKAMANANTSOA, a été nommé en Conseil des Ministres suivant le Décret n°2024-1498 du 7 août 2024, et a officiellement prêté serment le 14 août 2024 devant la Cour Suprême à Anosy.

RECRUTEMENT DU DG DE L'ARAI

Suite au décès du DG de l'ARAI survenu au mois de Mai 2024, le CSI a mis en place un comité ad hoc qui s'est chargé du recrutement du nouveau DG de l'ARAI.

Le processus de recrutement, ayant comporté l'appel à candidature, la sélection des dossiers ayant rempli les conditions, l'entretien des candidats, la sélection des 3 noms à proposer au Président de la République de Madagascar, est achevé. Actuellement, l'ARAI est en attente de la nomination de son nouveau DG. Le texte régissant l'ARAI prévoit une durée de 6 mois pour le remplacement du poste, qui aurait dû être effectif avant le 14 novembre 2024.

RECRUTEMENT DES MAGISTRATS ET GREFFIERS DES PAC

Le CSI en tant que membre du Comité de Suivi-Evaluation des PAC (CSE – PAC) a participé au recrutement des magistrats et greffiers des PAC. En outre, ont été nommé lors du Conseil des Ministres en date du 27 novembre 2024, les Chefs du siège de la Juridiction du second degré des Pôles anti-corruption (PAC) Mahajanga et Fianarantsoa et ont prêté serment le 05 décembre 2024 à la Cour Suprême Anosy. Une délégation du CSI a assisté à l'installation et la prise de fonction des membres du PAC Fianarantsoa le 13 décembre 2024.

Réalisations relatives à la mission d'appui, de conseils et de recommandations aux institutions de la république, a tout organisme public ou prive et aux organes du SAC

PARTICIPATION AUX REUNIONS ANNUELLES DES GROUPES DE TRAVAIL SUR L'APPLICATION DE LA CNUCC, LA PREVENTION, LE RECOUVREMENT DES AVOIRS ET LA COOPERATION INTERNATIONALE.

(Juin ; août-septembre ; novembre 2024)

Le CSI a participé à la 15^{ème} session du Groupe d'examen de l'application, à la 18^{ème} réunion du Groupe de travail sur le recouvrement des avoirs et à la 13^{ème} réunion d'experts pour le renforcement de la coopération internationale au titre de la CNUCC. Ces participations ont offert un cadre d'échanges sur les meilleures pratiques, une meilleure compréhension des dispositions de la CNUCC, ainsi qu'une interaction avec des homologues d'autres pays mais aussi avec l'ONUDC et d'autres institutions (comme Bâle, la Banque mondiale, Interpol) qui participent à ces réunions. Des informations précieuses sont obtenues concernant de nouvelles approches et mécanismes pour une meilleure mise en œuvre de la CNUCC.

Des discussions autour de la prochaine phase du mécanisme d'examen de la CNUCC ont été initiées et poursuivies à la reprise de la session du 26 août au 6 septembre 2024. Cette participation a reçu l'appui de l'USAID et du SCAC.

PARTICIPATION A LA 21^{EME} EDITION DE LA CONFERENCE INTERNATIONALE ANTI-CORRUPTION IACC 2024.

Le CSI a été représenté à l'IACC 2024 qui est un grand forum mondial indépendant sur LCC sous le secrétariat de Transparency International. Elle a réuni les acteurs publics et privés de la LCC, du 18 au 21 juin à Vilnius, en Lituanie. Le thème de cette année était : « **Faire face aux menaces mondiales : Défendre l'intégrité** ». Les discussions ont tourné autour de l'intégrité des affaires, l'intégrité des dirigeants politiques et des institutions. Pour la prochaine SNLCC, la promotion d'intégrité a été retenue parmi les objectifs spécifiques.

Le CSI a renforcé sa capacité par la participation à des tables rondes de haut niveau sur des thématiques d'avenir sur la LCC. La participation du CSI a reçu l'appui du SCAC.

PARTICIPATION A L'ELABORATION DE LA PREPARATION ET PRE-VALIDATION DE L'INDICE DE GOUVERNANCE LOCALE (IGL 3.0)

L'instauration d'une bonne gouvernance locale constitue un des facteurs-clés de la décentralisation effective en faveur du développement local. En effet, le Plan National de la Décentralisation Emergente (PNDE) prévoit des mécanismes performants de suivi de la gouvernance locale couvrant l'ensemble des collectivités territoriales décentralisées.

Développé en 2014, l'IGL est un outil qui sert d'une part, à apprécier les efforts entrepris par les communes dans l'amélioration de leur gouvernance et d'autre part, à identifier les faiblesses qui nécessitent un redressement en fonction des scores obtenus. L'IGL a été mis à jour cette année.

Les réflexions ont porté sur différentes thématiques (état civil, comptabilité et gestion financière, maîtrise d'ouvrage et sauvegarde environnementale, mobilisation des ressources et la performance financière, les secteurs : sécurité, santé, éducation ...) avec comme objectif la reformulation et restructuration des questionnaires ainsi que la proposition de plan de redressement y afférent.

PARTICIPATION AUX ATELIERS SUR LE TRAFIC DES ESPECES SAUVAGES ORGANISES PAR WWF - USAID

Face à la recrudescence du trafic des espèces sauvages à Madagascar, le WWF avec l'USAID Madagascar ont sollicité le CSI à faire une réflexion autour des obstacles à la LCC pour arrêter ce trafic à travers des ateliers participatifs. La réflexion a mis en exergue la complexité des textes ouvrant des opportunités de corruption aux trafiquants. Des rapports d'analyses de risques de corruption dans la filière « Tortues » et « Bois précieux » sont disponibles.

Les recommandations émises à l'issue de ces ateliers ont été capitalisées lors des consultations thématiques d'élaboration de la SNLCC. A ce titre, la lutte contre le trafic d'espèces sauvages a été considéré comme l'une des filières stratégiques pour laquelle le démantèlement des réseaux de corruption serait une priorité, à travers une approche multi-acteurs.

Célébration des journées internationales

CELEBRATION DE LA JOURNEE DE 8 MARS

La célébration du 8 mars 2024, Journée internationale des droits des femmes, par le CSI a été marquée par l'intervention de sa Présidente, Sahondra RABENARIVO, sur 2424.mg. A cette occasion, la Présidente du CSI a plaidé pour le renforcement de la transparence et la mise en œuvre des politiques publiques qui garantissent un investissement réel et équitable en faveur des femmes, soulignant ainsi l'urgence de prendre des mesures dans ce sens. Elle a également mis en lumière le lien direct entre genre et

corruption, notant que la corruption a un impact disproportionné sur les femmes, entraînant des inégalités de genre et limitant leur accès à des services clés, tels que l'éducation, la santé et la participation économique.

CELEBRATION DE JOURNEE AFRICAINE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (JALCC) LE 11 JUILLET 2024

La JALCC 2024 a été célébrée sous le thème : « *Mécanisme de protection efficace des lanceurs d'alerte : Outil essentiel dans la lutte contre la corruption* », arrêté par le Comité consultatif de l'Union africaine contre la corruption, en reconnaissance du rôle des lanceurs d'alerte.

Les objectifs spécifiques de la JALCC 2024 ont été les suivants :

- Mettre en évidence l'état des lieux et la promotion de la dénonciation en Afrique ;
- Faire connaître davantage la JALCC ;
- Mener des sensibilisations et promouvoir la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption.

Dans le cadre de la célébration de la JALCC, la Présidente du CSI a été panéliste à la table ronde sur le thème de cette année, avec la participation des organes du SAC et des représentants de la société civile et en présence du Président de l'Office Central de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite (OCLEI) du Mali.

CELEBRATION DE JOURNEE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (JILCC) DU 9 DECEMBRE 2024

La JILCC 2024 a été célébrée sous le thème « S'unir avec la jeunesse contre la corruption, former l'intégrité de demain ».

Le CSI a participé aux événements dans le cadre de la JILCC dont :

- 5 décembre 2024 : Porte ouverte qui s'est déroulée dans l'enceinte du MDAT au cours de laquelle le CSI a exposé les efforts déployés dans les secteurs Foncier et Ressources naturelles ;
- 9 décembre 2024 à l'ORTM dans la salle Havoria Anosy : conférence axée sur le thème de cette année, honorée par la Ministre des Affaires Etrangères (MAE) et le Président du Sénat et au cours de laquelle la Présidente du CSI a prononcé le discours au nom des organes du SAC.

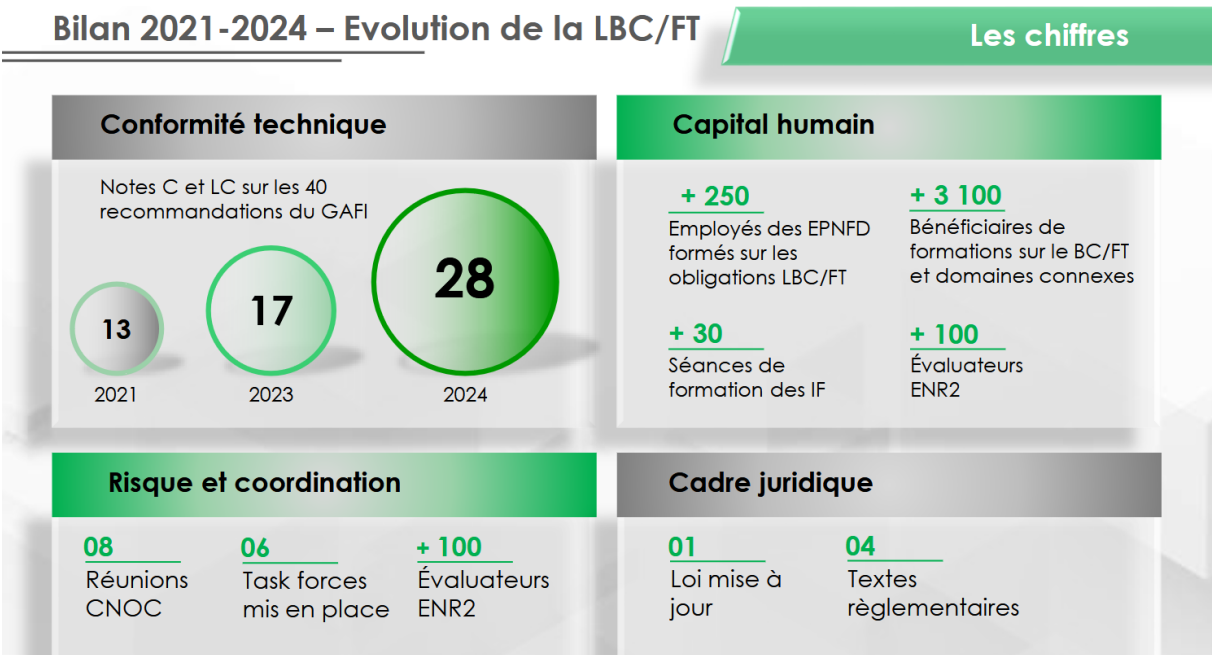
Célébration des journées internationales



Représentation dans les instances décisionnelles

COMITE DE COORDINATION ET D'ORIENTATION DE LA LUTTE CONTRE LBC/FT (CNOOC)

Le CSI a participé aux trois (3) réunions du CNOOC en 2024. A ce titre, le CSI appui la mise en œuvre des réformes visant à renforcer le dispositif national de LBC/FT.



Source : Présentation rapport annuel 2024 SAMIFIN

PROGRAMME SUR LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT (FEC)

Les organes du SAC a échangé avec la délégation du Fonds Monétaire International (FMI) sur l’élaboration de la nouvelle SNLCC dans le cadre de négociations techniques sur deux accords de financement, à savoir le nouveau FEC et le Programme au titre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FDR). Cette année, Madagascar vise un financement à hauteur de 660 millions de dollars sur trois ans et dont une des conditions d’octroi repose sur le respect des principes de « bonne gouvernance ». A ce titre, l’adoption et la publication de la nouvelle SNLCC figure parmi les engagements du Gouvernement malagasy.

ENCADRE 6 : SNLCC repère structurel n°7 du FEC et de la FRD

Tableau 2. Madagascar: repères structurels, Juin 2024–Juin 2025

Mesure	Date(s) d'échéance	Justification macroéconomique	Statut	Profondeur
Mesures préalables				
1. Mettre en place un mécanisme d'ajustement automatique des prix des carburants et inscrire la subvention associée dans le budget		Préserver et renforcer l'espace budgétaire		Haute
2. Adopter une loi de finances révisée conforme aux objectifs du programme		Améliorer le cadre budgétaire et préserver la viabilité de la dette		Moyenne
3. Nommer un nouveau PDG pour la JIRAMA		Améliorer la gouvernance budgétaire et réduire les risques budgétaires	Rempli	Haute
Repères structurels				
Accroître la mobilisation des recettes intérieures				
1. Fournir aux services du FMI un tableau de bord mensuel sur une sélection d'indicateurs clés de performance des administrations fiscales et douanières dans les 30 jours suivant la fin de chaque mois.	Continu	Augmenter les revenus intérieurs		Faible
Maîtriser les risques budgétaires à court et moyen terme				
2. Fournir aux services du FMI un tableau de bord mensuel sur les revenus et les coûts de la JIRAMA ainsi que le détail des éventuels transferts budgétaires vers les fournisseurs de la Jirama dans les 45 jours suivant la fin de chaque mois.	Continu	Améliorer la gouvernance économique et améliorer la composition et la qualité des dépenses budgétaires		Faible
3. Publier les appels d'offres, les résultats de ces appels d'offres, et les contrats pour les achats de carburant de la JIRAMA sur le site de la JIRAMA dans un délai maximum de 45 jours après la fin du mois d'acceptation d'une offre.	Continu	Améliorer la gouvernance économique et améliorer la composition et la qualité des dépenses budgétaires		Faible
4. Finaliser et faire approuver par le Conseil des Ministres le plan de redressement de la JIRAMA préparé par la nouvelle équipe de direction	Novembre 2024	Préserver et renforcer l'espace budgétaire		Haute
Renforcer la gestion des finances publiques et la gouvernance				
5. Étendre l'élaboration des plans annuels d'engagement des dépenses à tous les ministères	Janvier 2025	Améliorer la gouvernance budgétaire et l'exécution du budget		Moyenne
6. Approuver une nouvelle loi sur la gestion de la trésorerie	Mai 2025	Améliorer la gouvernance budgétaire et l'exécution du budget		Haute
7. Adopter et publier une nouvelle stratégie anti-corruption, comprenant un plan d'action soumis à un examen annuel	Janvier 2025	Améliorer la gouvernance		Haute
Consolider la stabilité financière et monétaire				
8. Mettre en place un dépositaire central unique	Décembre 2024	Renforcer la stabilité financière et monétaire		Haute
9. Adopter une loi de stabilité financière	Juin 2025	Consolider la stabilité financière		Haute
Favoriser une croissance plus inclusive				
10. Opérationnaliser et approvisionner 10 banques alimentaires avant le début de la période de soudure	Octobre 2024	Renforcer les filets de sécurité sociale		Haute
11. Étendre la couverture du registre social à 600 000 ménages	Décembre 2024	Renforcer les filets de sécurité sociale		Haute

4

Rapport administratif et financier

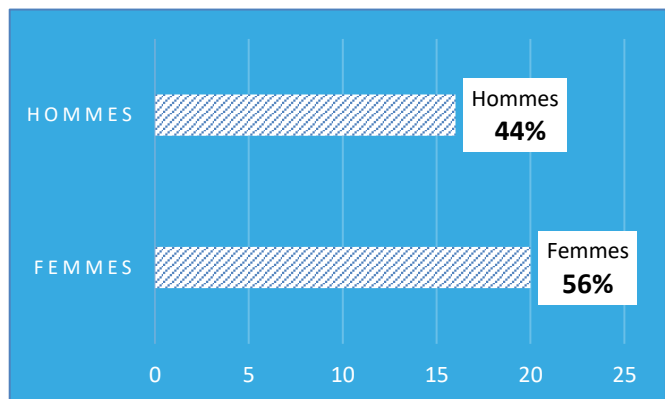
Gestion des ressources humaines et affaires générales

EVOLUTION DE L'FFECTIF DU CSI

Suite au départ du Directeur de Communication et des Relations Extérieures, un appel à candidature a été lancé, en attente de la nomination du candidat retenu.

L'effectif du personnel a évolué de trente-sept (37) en 2023 à trente-six (36) en 2024, avec une répartition de 16 hommes et 20 femmes.

Figure 7 : Répartition de l'effectif du CSI par sexe



Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique l'évolution de l'effectif :

Tableau 2 : Evolution de l'effectif du CSI au cours de l'année 2024

EFFECTIF 2023	ENTREE	DEPART	EFFECTIF AU 31/12/2024
37	0	1	36

EVOLUTION DE CARRIERE DU PERSONNEL DU CSI

Tableau 3 : Evolution de carrière du personnel du CSI

ACTIVITE	NOMBRE
Avancement de classe	2
Avancement d'échelon	5
Avenant	1
Majoration d'indice	1
Admission à la retraite	2



FORMATION ET PERFECTIONNEMENT

Le Ministère de l'Économie et des Finances a dispensé des formations à l'équipe de la Direction Administrative et Financière du CSI.

- Formation en Gestion des Carrières du Personnel de l'Etat,
- Formation relative au Plan d'Engagement et de Mandatement (PAEM)



NOUVELLES ACQUISITIONS

Par le biais du don du PNUD, le CSI est doté de :

- 3 tables de bureau,
- 6 chaises, dont 3 chaises de bureau et 3 chaises de conférence



Réalisations financières et partenariats

CREDITS DU BUDGET GENERAL

Budget alloué

Budget 2024

-3% par rapport à 2023



** qui touche particulièrement les crédits de fonctionnement.*

Tableau 4 : Evolution des crédits alloués au CSI

en MGA

RUBRIQUES	2023	2024	VARIATION
INDEMNITES	797 940 000	797 940 000	0%
BIENS ET SERVICES	538 694 000	493 515 500	-8%
TRANSFERTS	20 515 000	20 515 000	0%
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 357 149 000	1 311 970 500	-3%
PIP	-	-	
TOTAL GENERAL	1 357 149 000	1 311 970 500	-3%

Dépenses engagées

Taux d'exécution 2024

99,32%

pour le financement RPI



Tableau 5 : Exécution budgétaire CSI pour l'exercice budgétaire 2024

en MGA

RUBRIQUES	BUDGET INITIAL	BUDGET MODIFIE	DEPENSES ENGAGEES	VARIATION
INDEMNITES	797 940 000	797 940 000	796 909 000	99,87%
BIENS ET SERVICES	526 172 000	493 515 500	485 674 858	98,41%
TRANSFERTS	20 515 000	20 515 000	20 514 980	100,00%
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 344 627 000	1 311 970 500	1 303 098 838	99,32%
TOTAL PIP	0	0	0	
TOTAL GENERAL	1 344 627 000	1 311 970 500	1 303 098 838	99,32%

Appui des PTF

Dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle SNLCC 2025–2030, les Partenaires Techniques et Financiers ont joué un rôle déterminant dans l'organisation des consultations régionales et thématiques ainsi que l'atelier national de pré-validation menés en 2024.



L'OIF a contribué à la réalisation des ateliers thématiques suivantes :

- atelier thématique sur « la LCC et défense des droits humains » ;
- atelier thématique sur « la LCC avec une approche fondée sur le genre » ;
- atelier thématique sur « le renforcement de la Transparence, de la Digitalisation et de l'Exploitation des données comme levier de la LCC » ;
- atelier thématique sur « la LCC, Gouvernance foncière et état civil » ;
- atelier thématique sur « la LCC, Décentralisation, gouvernance locale » ;
- de l'édition de visuels (roll up et bache de fond) et des invitations pour l'atelier de validation nationale de la SNLCC ;
- de la mission à Fianarantsoa pour la célébration des Droits de l'Homme et de la lutte contre la corruption, et pour l'installation PAC Fianarantsoa.

45 200 000
MGA

► PNUD

En plus du financement des consultations au niveau de 6 chefs-lieux de province, ainsi que l'atelier de validation nationale de la SNLCC, le PNUD a financé également les frais de déplacement de deux missions à Vienne et a octroyé des mobiliers de bureau à titre de dons.

165 458
USD

► WWF/USAID

Les consultations thématiques sur les espèces sauvages et les bois précieux ont été financées par WWF/USAID.

11 940 000
MGA

► ONUDC

L'ONUDC a financé les activités :

- liées à la réalisation de l'atelier pour les thèmes suivants : Jeunesse et sports, Justice, Mines et Pêches.
- liées à la mise à disposition d'expert international pour les thèmes Genre, justice et ODD.

18 000
USD

Par ailleurs, des financements ont été octroyés pour soutenir des missions à Vienne et à Vilnius :

- Financement du SCAC : **2 100 €**
- Financement de l'USAID : **3 142 \$**

5

Recommandations

L'année 2024 a été consacrée au pilotage de l'élaboration de la nouvelle SNLCC 2025-2030. Les recommandations du CSI reposent essentiellement sur le rapport d'évaluation de la SNLCC 2015-2025, ainsi que les résultats des concertations régionales et thématiques. Elles visent principalement une meilleure efficacité dans la mise en œuvre de la nouvelle SNLCC.

Sur les recommandations stratégiques

CONFORMITE AUX INSTRUMENTS JURIDIQUES INTERNATIONAUX ET REGIONAUX RATIFIES PAR MADAGASCAR

Il est primordial de :

- poursuivre l'internalisation des dispositions des conventions internationales ratifiées par Madagascar dans le cadre juridique national, pour servir de référence et de cadres d'action dans la LCC et la gouvernance,
- faire un suivi périodique de la conformité du cadre juridique national par rapport aux instruments juridiques internationaux et régionaux ratifiés par Madagascar;
- préparer le 2nd cycle d'évaluation de la CNUCC, prévu pour cette année 2025 sur les chapitres 2 relatives aux mesures préventives et 5 sur le recouvrement d'avoirs ;
- prendre les mesures nécessaires pour l'incrimination et la répression des nouvelles formes de corruption pour qu'elles n'échappent pas à la loi et être en tandem avec les évolutions sur le plan international ;
- mettre en conformité aux normes internationales les textes juridiques nationaux relatifs au recouvrement des avoirs. Cas de la loi 2017-027 relative à la coopération internationale en matière pénale notamment en ce qui concerne la restitution d'avoirs ;

- prévoir un processus national de revue, effectué de manière coordonnée par les organes du SAC afin de poursuivre le plaidoyer en faveur des réformes législatives à mettre en œuvre : protection des dénonciateurs et des témoins, accès à l'information, financement des partis politiques, gestion des conflits d'intérêts...

ALIGNEMENT CLAIR DE LA NOUVELLE SNLCC AVEC LA PGE ET SA COHERENCE AVEC LES AUTRES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'ÉTAT;

Pour ce faire, le CSI préconise de :

- mettre la SNLCC en cohérence avec les stratégies de LBC/FT, de recouvrement des avoirs et de la vision stratégique 2035 de la Justice ;
- pour se renforcer mutuellement, aligner la SNLCC avec le PNDE pour renforcer la LCC au niveau local et promouvoir en conséquence la gouvernance locale. La formulation de nouvelles lignes d'activités devrait s'inscrire dans la continuité des mesures qui seront mises en œuvre dans le PNDE ;
- prévoir des mesures ciblées au niveau des collectivités territoriales décentralisées particulièrement exposées à la corruption. Faire état dans le PMO, d'une localisation particulière des mesures de LCC par un ciblage spécifique des régions dotées de ressources naturelles, outre les mesures relatives à la décentralisation et la mise en place de mécanisme de coordination de LCC au niveau des structures anti-corruption décentralisées ;
- renforcer la transparence dans la gestion foncière et domaniale à travers la consolidation des activités anti-corruption du Programme National Foncier (PNF) II qui a été adopté en Conseil des Ministres en septembre 2024 et dont les principales orientations s'articulent autour de la LCC, l'amélioration des services fournis aux usagers ainsi que la dématérialisation et la digitalisation de l'aménagement du territoire et des services fonciers.

LEVÉE DE TOUS LES OBSTACLES JURIDIQUES ET OPERATIONNELS A UNE REPRESSION EFFICACE DE LA CORRUPTION POUR METTRE FIN A L'IMPUNITÉ.

Il est recommandé de :

- procéder à la révision du régime des immunités et privilèges afin d'améliorer l'équilibre entre la nécessaire protection des fonctions et le respect du principe d'égalité de tous devant la loi ;
- veiller à l'application effective des dispositions de l'article 47 de la loi n°2016-020 sur la lutte contre la corruption qui stipule que « Sans préjudice des dispositions constitutionnelles, législatives et réglementaires en vigueur relatives aux immunités et privilèges accordés à certaines catégories de personnes et lesquels prennent effet à partir de la phase de poursuite exercée par le Ministère public, conformément aux articles 147, 172 et 175 du Code de procédure pénale Malagasy, toute personne suspectée d'être auteur, co-auteur, complice ou instigateur de fait de corruption ou d'infraction assimilée à la corruption peut faire l'objet d'audition dans le cadre d'une enquête préliminaire. » ;

- clarifier et alléger les conditions d'ouverture d'enquête au niveau des douanes et des impôts en se référant à l'article 6 de la Constitution qui prône l'égalité de tous devant la loi ;
- renforcer la coopération internationale et régionale en matière de LCC, de LBC/FT et de recouvrement des avoirs illicites ;
- réviser le cadre légal du recouvrement des avoirs illicites, élargir le champ infractionnel, inclure le recouvrement des biens immatériels et recourir en tant que de besoin à la confiscation sans condamnation ;
- définir les modalités d'affectation des avoirs recouverts aux fins de promouvoir la mission de LCC;
- renforcer l'indépendance des organes de LCC et de la Justice et requérir des motivations claires des décisions de justice en faveur de la transparence et de la redevabilité.

RENFORCER L'APPROCHE SECTORIELLE DE LA LCC

Il est préconisé de :

- harmoniser les directives dans la conception des PILCC et leur mise en œuvre ;
- uniformiser les formes des structures anti-corruption, valoriser les membres des STAC et leurs missions respectives.

Sur les recommandations opérationnelles et méthodologiques

PROMOUVOIR L'ACTION COLLECTIVE

La mise en œuvre effective de la SNLCC requiert une appropriation et une responsabilisation de toutes les parties prenantes. L'action collective est une approche innovante qui s'entend comme un processus de collaboration et de coopération continue entre les parties prenantes, avec la volonté de s'attaquer à un problème commun afin de trouver une solution commune. Elle implique la mobilisation coordonnée de l'ensemble des institutions, des ministères, des organes du SAC, du secteur privé et de la société civile. Elle encourage l'action concertée multi-acteurs qui favorise la transversalité, la synergie et la complémentarité aux fins d'accroître l'efficacité dans les actions. En effet, l'approche sectorielle et par filière rassemble les acteurs, qu'ils relèvent du secteur public ou privé à renforcer le dialogue vers une meilleure coopération pour la réalisation des actions définies dans le plan de mise en œuvre. Cet exercice est nécessaire pour que chaque acteur ou groupe d'acteurs se positionne par rapport à la SNLCC, qui est le document de référence, afin de répondre efficacement aux attentes de la société. Elle entraîne la responsabilisation de tous et enlève la perception de la LCC comme l'affaire exclusive des organes anti-corruption.

Elle a pour avantage d'augmenter l'impact et la crédibilité des actions, de faire que chaque acteur ait un rôle à jouer, d'amener les acteurs dans une alliance d'organisation et d'uniformiser les pratiques.

RENFORCER LA COORDINATION

Il est recommandé de :

- mettre en place un mécanisme institutionnalisé de pilotage et de coordination de la mise en œuvre de la SNLCC. Ce dispositif de pilotage sera co-piloté par la Primature, qui est à la tête de l'Administration malagasy et le CSI qui, aux termes de l'article 41 de la loi 2016.020 sur la LCC est chargé de l'évaluation du système de lutte contre la corruption. Ce dispositif de pilotage sera en charge de la validation du suivi périodique et coordonné de l'état de ladite mise en œuvre et le cas échéant, de proposer des mesures correctives adaptées.
- instituer des mécanismes de coordination et de collaboration entre les organes du SAC et les organes de contrôle et intégrer la LCC dans les dispositifs d'audits internes au sein des différentes administrations publiques.

PROMOUVOIR LA TRANSPARENCE ET LA REDEVABILITE

Il est préconisé de :

- simplifier et standardiser les procédures administratives pour réduire les opportunités de corruption ;
- mettre en place une plateforme de dialogue entre les parties prenantes pour permettre les échanges et partages d'informations.

DIGITALISER LES SERVICES PUBLICS

Il faudrait :

- promouvoir la digitalisation afin de limiter les opportunités de corruption en réduisant les interactions directes entre les agents publics et les usagers ;
- renforcer l'interopérabilité des systèmes d'information par le partage et le croisement des données entre les institutions ;
- assurer la protection des données personnelles par le biais d'un cadre légal solide et des dispositifs de sécurité efficaces.

ADAPTER LES RESSOURCES AUX BESOINS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA SNLCC

Il est recommandé de :

- conforter la capacité institutionnelle et financière des organes du SAC et des STAC par un soutien financier stable, des ressources humaines compétentes et suffisantes en effectif ainsi que des matériels adéquats pour la mise en œuvre de la SNLCC ;
- mettre en place le plan de mise en œuvre budgétisé de la SNLCC, spécifiant les responsables et les échéances, pour faciliter le suivi de la mise en œuvre et les relances nécessaires le cas échéant ;
- mettre en place le plan de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la SNLCC assorti d'indicateurs mesurables ;
- instaurer une instance de dialogue stratégique conduit par le comité de pilotage de la mise en œuvre de la SNLCC qui réunit toutes les parties prenantes.

SENSIBILISER ET EDUQUER LA POPULATION SUR LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Il est préconisé de :

- disposer d'une stratégie de communication de la SNLCC ;
- vulgariser la SNLCC, les textes et les mécanismes de lutte contre la corruption ;
- sensibiliser les citoyens aux effets néfastes de la corruption, leur communiquer les conséquences de la corruption sur la société et sur le développement pour favoriser un changement de mentalité et de comportement ;
- mettre l'accent sur l'éducation citoyenne et la lutte contre la corruption à tous les niveaux, de l'école primaire à l'université, en passant par les médias et les organisations de la société civile car la lutte contre la corruption est l'affaire de tous.

6

Perspectives pour 2025

Les perspectives 2025 du CSI s'articulent autour de cinq missions principales visant à élaborer et mettre en œuvre la SNLCC 2025-2030, assurer la conformité aux instruments internationaux, conseiller les institutions, garantir l'indépendance des organes de lutte contre la corruption, et renforcer la visibilité du CSI.

Déploiement et mise en œuvre de la SNLCC 2025-2030

Le premier objectif du CSI pour 2025 est le déploiement efficace de la nouvelle SNLCC 2025-2030. Ceci implique un appui conséquent au Comité de pilotage pour la finalisation et la présentation officielle de la stratégie. L'objectif étant d'assurer sa large diffusion et son appropriation par toutes les composantes de la société. Le CSI prévoit de vulgariser la SNLCC dans les 24 régions à travers des présentations, ateliers, et supports de communication adaptés.

Poursuite de l'internalisation des instruments juridiques internationaux de LCC

Le deuxième objectif du CSI est d'assurer la poursuite de la mise en conformité aux instruments juridiques internationaux ratifiés par Madagascar en matière de lutte contre la corruption. Le CSI veillera à ce que les réformes juridiques préconisées par la nouvelle SNLCC soient entreprises pour une meilleure efficacité dans sa mise en œuvre.

Le CSI veillera particulièrement à la mise en conformité du pays par rapport aux mécanismes d'évaluation relatifs à la CNUCC et à la Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme (LBC/FT). Ceci comprend la préparation des sessions de travail des organes subsidiaires de la CNUCC, la participation à la 11^{ème} Conférence des États parties, et le suivi des évaluations du deuxième cycle de la première phase d'examen de l'application de la CNUCC.

Conseils et recommandations pour la Lutte Contre la Corruption

Le troisième objectif du CSI est de jouer un rôle proactif en matière de conseil et de recommandations aux institutions de la République, aux organismes publics et privés. L'accent sera mis sur la mise en place de plans d'action concrets pour la mise en œuvre de la SNLCC.

Le CSI apportera son appui pour les besoins en matière de gouvernance et de LCC, aussi bien dans des domaines clés tels que l'état civil, les ressources naturelles, le foncier, la décentralisation, la digitalisation, le genre, la jeunesse et les sports, que dans les réponses aux sollicitations des institutions et organismes à travers des conseils et des recommandations ciblées.

Garantie de l'indépendance opérationnelle du Système Anti-corruption

Le quatrième objectif vise à garantir l'indépendance opérationnelle des organes du SAC. Le CSI initiera le recrutement du Directeur Général du SAMIFIN et du Coordonnateur National des Pôles Anti-Corruption (PAC). La transparence et la rigueur seront de mise dans ces processus de recrutement pour assurer la crédibilité des institutions.

Le CSI assurera sa représentation au sein des instances de coordination et de supervision du SAC, notamment le CNOC et le CSE-PAC. Le renforcement des capacités des organes du SAC sera également une priorité, à travers des formations et des ateliers thématiques.

Visibilité et notoriété du CSI

Le dernier objectif du CSI est de renforcer sa visibilité et sa notoriété afin de mieux faire connaître son rôle et ses actions. Une stratégie de communication sera mise en place, englobant la communication institutionnelle, digitale, médiatique, de masse, et interpersonnelle.

Le CSI s'investira également dans la communication digitale en améliorant son site web, en gérant activement ses pages sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, X), en effectuant une veille informationnelle régulière. La participation aux événements institutionnels, l'organisation d'événements propres au CSI, et la réalisation d'enquêtes de notoriété et d'image compléteront ces efforts de communication.

Un nouveau bâtiment sera acquis et aménagé pour accueillir le CSI, l'ARAI et l'IGE.

Les perspectives 2025 du CSI se traduisent par un ensemble d'objectifs ambitieux et concrets qui visent à renforcer la LCC à Madagascar. La mise en œuvre effective de ce plan de travail contribuera à instaurer une culture de transparence, d'efficacité, de redevabilité et d'intégrité dans la gestion des affaires publiques, favorisant ainsi le développement durable du pays.



2^{ème} ETAGE - ENTREE B
IMMEUBLE ARTEC
ANDOHATAPENAKA

-
BP 873 ANTANANARIVO 101
MADAGASCAR

-
CONTACT@CSI.GOV.MG

WWW.CSI.GOV.MG

FACEBOOK: /CSIMADA - TWITTER: @CSIMADAGASCAR